Annexes :

- Délibération n° 48/2024 du 02/12/2024
- Délibération n° 50/2024 du 02/12/2024
- Plan cadastre service cadastre 05/04/1968
- Plan d'alignement du 01/06/1999
- Tableau de la voirie communale voie communales à caractère de place
- Délibération 07/2026 rémunération commissaire enquêteur.
- Flash info N° 71/2026 du 05/02/2026

Vu la commissaire enquêtrice

Commune de Léaz **N° 48/2024**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 décembre 2024

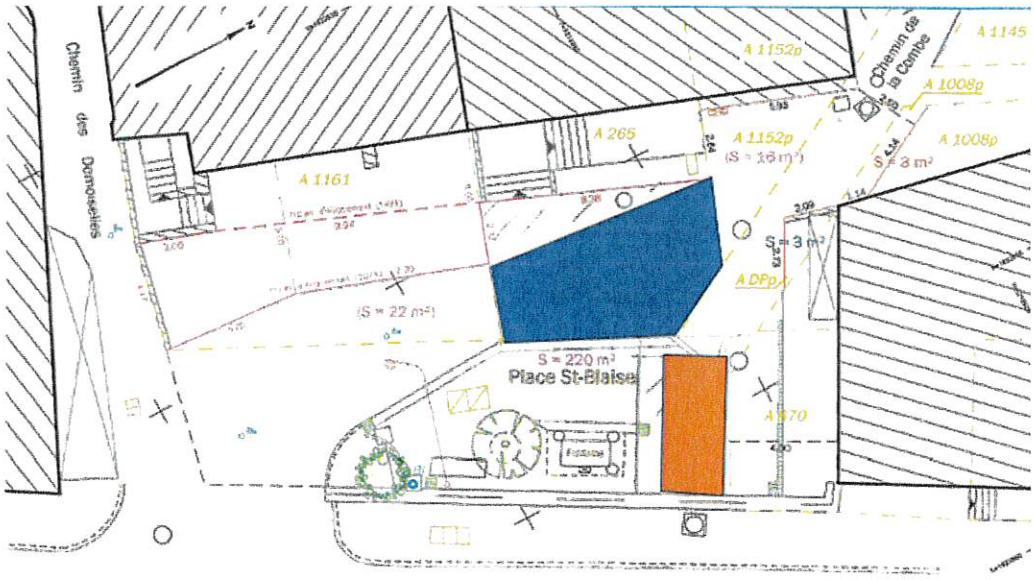
Date la convocation du Conseil municipal : 26 novembre 2024
Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC Secrétaire élu : Pierre-Luc CHATAIGNON

Présents : Christine BLANC –- Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE- Pierre-Luc CHATAIGNON -Séverine VIRLOUVET-
Absents excusés : Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET
Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

OBJET : ACQUISITION ET ECHANGE TERRAIN PLACE SAINT BLAISE

Madame la Maire
FAIT l'historique de la place Saint-Blaise à Longeray dont l'usage public existe depuis plus de 30 ans.
Une enquête publique a eu lieu en 2002 pour le classement en place publique.
Rappelle les réunions du 7 septembre 2022 en présence de M. Olmi géomètre et du 10 juin 2024 relatives à la régularisation de la place Saint-Blaise à Longeray, il est proposé de faire un échange de terrain entre M. Gérard Prodom propriétaire et la commune de Léaz.
M. Prodom Gérard demande de conserver une surface de terrain au pied de l'escalier donnant accès à sa propriété.
La commune doit acquérir une partie de la parcelle A265 de 44m² classée en place publique en bleu, en contrepartie d'une surface de la valeur d'une place de stationnement en orange. La commune se réserve le droit d'acquérir la surface nécessaire au fonctionnement de la place publique du point de vue de la circulation, du déneigement et du passage des véhicules de secours.
La place publique est également un passage permettant de relier le chemin de la Combe à la route départementale n° 1206.
Les parcelles en cours d'acquisition par M. Prodom feront l'objet d'une servitude de non aedificandi sur l'ensemble de la transaction.



Commune de Léaz **N° 48/2024**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire demande au Conseil Municipal :

- **L'ACCORD** de principe pour acheter la surface nécessaire pour le fonctionnement de la place publique à hauteur de 20.- € le m² céder une surface équivalente à une place de stationnement.
- **L'AUTORISATION** de signer le document d'arpentage et tout document relatif à l'acquisition d'une partie de la parcelle A265 au prix de 20€ le m².
- **DE VALIDER** le fait que les frais de géomètre, de notaire et tous autres frais relatifs à cette acquisition soient à 50% pour la commune et 50% pour M. Prodom.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, selon le vote suivant : 6 voix pour, 2 abstentions (Valérie Mayor et Emelyne Etienne)

- **DECIDE** d'acquérir la surface nécessaire pour le fonctionnement de la place publique à hauteur de 20.- € le m²
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer, le document d'arpentage, les actes définitifs et tout autre document nécessaire à la transaction,
- **VALIDE** le fait que les frais de géomètre, de notaire et tous autres frais relatifs à cette acquisition soient à 50% pour la commune et 50% pour M. Prodom.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pierre-Luc CHATAIGNON
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

MAIRIE DE LÉAZ
AIN

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 001-210102091-20241202-202450DEL-DE

Commune de Léaz

Vu la commissaire enquêtrice

N° 50/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 décembre 2024

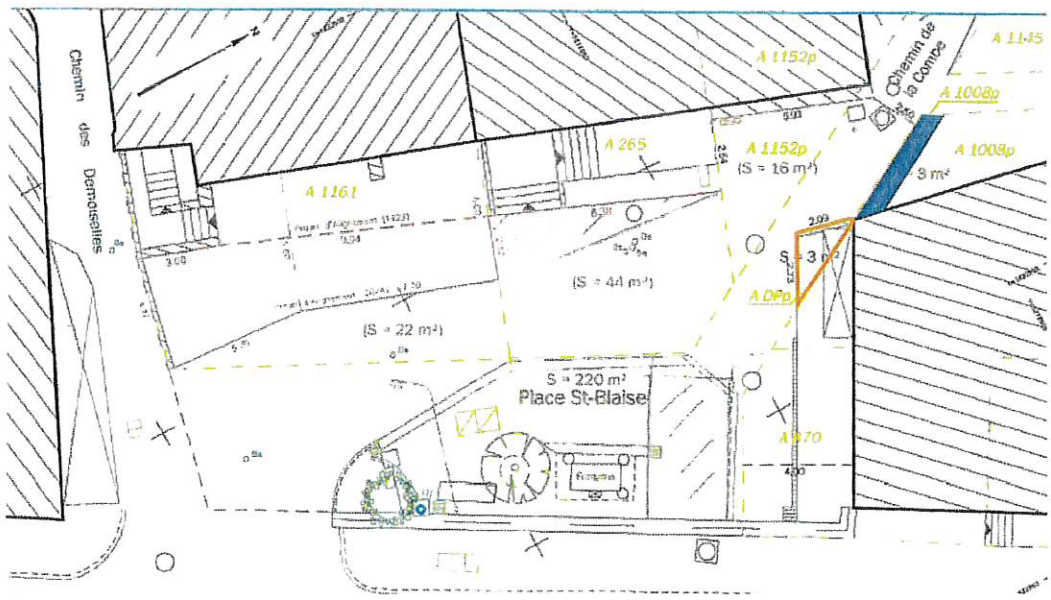
Date la convocation du Conseil municipal : 26 novembre 2024
Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC — Secrétaire élu : Pierre-Luc CHATAIGNON

Présents : Christine BLANC –- Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE- Pierre-Luc CHATAIGNON -Séverine VIRLOUVET-
Absents excusés : Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET
Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

OBJET : ECHANGE TERRAIN PLACE SAINT BLAISE

Madame la Maire fait l'historique de la place Saint-Blaise à Longeray dont l'usage public existe depuis plus de 30 ans.
Rappelle l'historique de la place Saint-Blaise à Longeray dont l'usage public existe depuis plus de 30 ans.
Une enquête publique a eu lieu en 2002 pour le classement en place publique.
Dans le cadre de la régularisation du dossier de la Place Saint Blaise classée en place publique il est proposé d'échanger une surface de 3m² sur la parcelle A1008p appartenant à M Joël Raisin propriétaire en bleu contre une surface de 3m² sur la parcelle Place publique appartenant à la maire en orange.
La place publique est également un passage permettant de relier le chemin de la Combe à la route départementale n° 1206.
La parcelle en cours d'acquisition par M. Raisin fera l'objet d'une servitude de non aedificandi.



Madame la Maire demande au Conseil Municipal :

- **L'ACCORD** de principe pour échanger la surface nécessaire pour le fonctionnement de la place publique
- **L'AUTORISATION** de signer le document d'arpentage et tout document relatif à l'échange d'une partie de la parcelle A1008p contre une partie de la place publique construite à l'époque.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 001-210102091-20241202-202450DEL-DE

Commune de Léaz

Vu la commissaire enquêtrice

N° 50/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DE VALIDER** le fait que les frais de géomètre, de notaire et tous autres frais relatifs à cette acquisition soient à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, selon le vote suivant : 7 voix pour, 1 abstention (Emelyne Etienne)

- **DECIDE** d'échanger la surface nécessaire pour le fonctionnement de la place publique.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer, le document d'arpentage, les actes définitifs et tout autre document nécessaire à la transaction,
- **VALIDE** le fait que les frais de géomètre, de notaire et tous autres frais relatifs à cette acquisition soient à la charge de la Commune.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pierre-Luc CHATAIGNON
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

MAIRIE DE LÉAZ
AIN

Vu la commissaire enquêtrice

COMMUNE
d LEAZ

Sen A 3 · Fle

Echelle : 1/1000

Mod. 30.
(Septembre 1960)

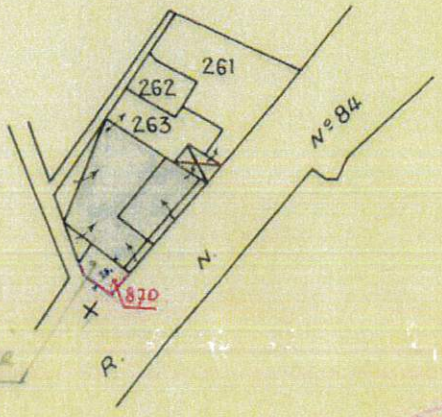
N° d'ordre du document d'arpentage { 15

Tableau d'assemblage { à modifier (1) / sans chang' (1)

(1) Rayer la mention inutile.

N

Longeray



Mlle Penez Marie

VU
Gex, le 24 AOUT 1963
Le Sous-Préfet,

SOUS-PREFECTURE DE GEX (AIN)

Extrait du plan minute établi
- par le Service du Cadastre (1).
- ~~par la personne agréée dans les bureaux du Cadastre (1).~~

SERVICE DU CADASTRE DEPARTEMENT DE L'AIN
12, RUE
Cachet du bureau du Service du Cadastre
1963

Le présent document d'arpentage a été établi sur un extrait de plan cadastral
— ~~*d'après les indications fournies au bureau par les propriétaires*~~ (1).
— *en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain par les propriétaires* (1).
— ~~*d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le*~~ ..... par
Mr BILLARD, géomètre à Bellegarde (1).

A Bellegarde, le 5 Avril 1963

Le Géomètre Expert (2),

Les propriétaires,

MAIRIE DE LEAZ (AIN)

(1) Rayer les mentions inutiles
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert foncier, inspecteur ou technicien retraité du Service du Cadastre, etc.).

Vu la commissaire enquêtrice

01 - LEAZ (Longeray)

Place Sainte-Blaise

PLAN D'ALIGNEMENT

Echelle : 1/250

Cadastre

Section : A

Lieu-dit : " Longeray "

Numéros : 264, 265, 266, 662

Caractéristiques techniques

Levé régulier effectué le 3 Mai 1999

Plan régulier dressé le 1 Juin 1999

Système de coordonnées LAMBERT II

ORDRE des GÉOMÈTRES-EXPERTS
S.C.P MONOD-DALIN
Géomètres Experts Associés
ZAC de la Papeterie
01200 BELLEGARDE
Tél. 50 56 03 04
N° D'INSCRIPTION 84001

Contenance cadastrale totale = 1 742 m2

Réf.: 98.134.P 734.1

G. MONOD - C. DALIN
géomètres experts associés
Le Gutenberg - 5, rue Viala
ZAC de la Papeterie
01201 BELLEGARDE
Tél : 04.50.56.03.04
Fax : 04.50.56.09.43

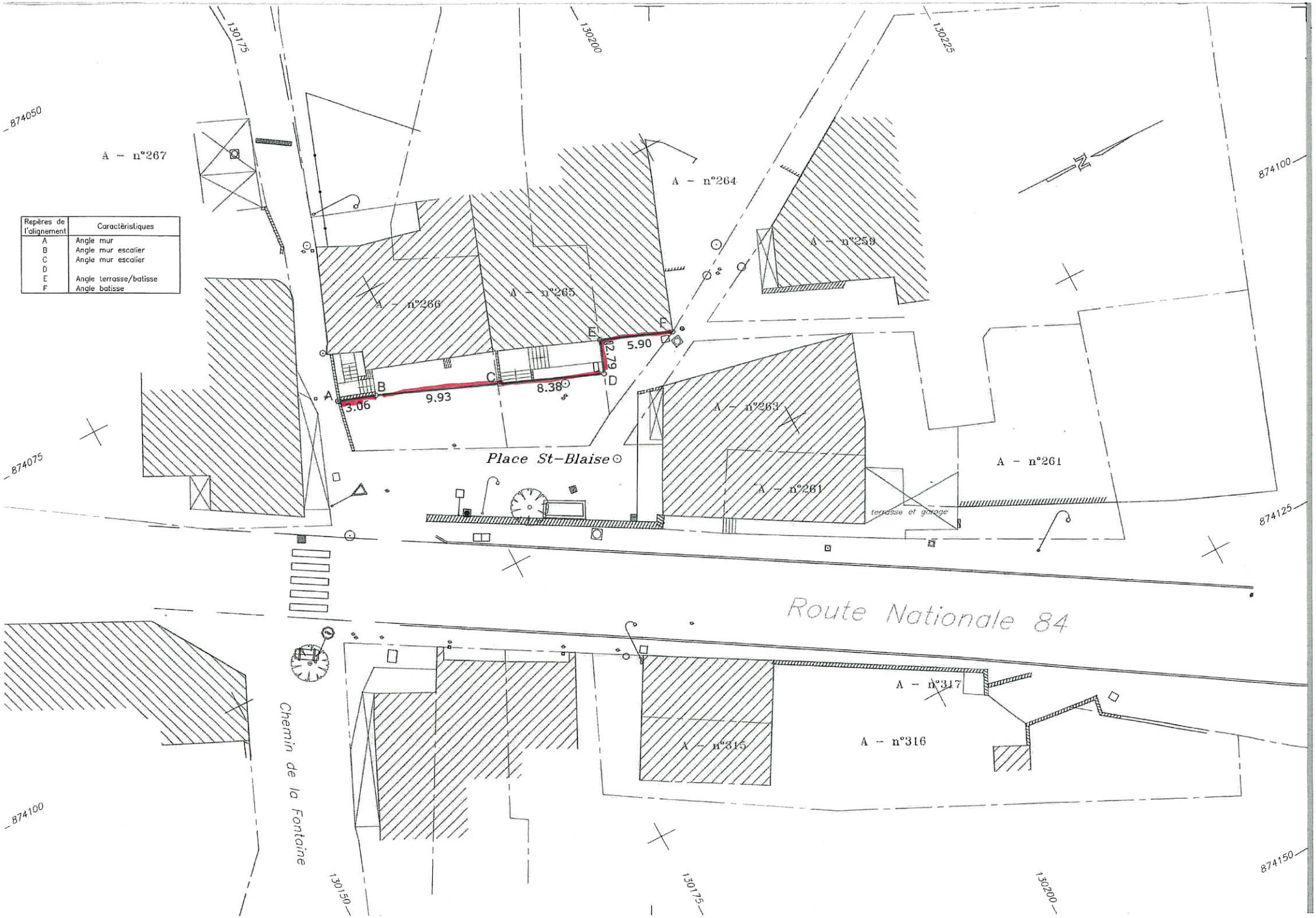

130175
130200
130225
874050
874100
874075
874125
874100
874150
130150
130175
130200
A – n°267
A – n°264
A – n°259
A – n°266
A – n°265
A – n°263
A – n°261
A – n°261
A – n°317
A – n°315
A – n°316
N
E
F
5.90
2.79
C
8.38
D
B
9.93
A
3.06
Repères de l'alignement
Caractèristiques
A
Angle mur
B
Angle mur escalier
C
Angle mur escalier
D
E
Angle terrasse/batisse
F
Angle batisse
Place St-Blaise
terrasse et garage
Route Nationale 84
Chemin de la Fontaine

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

C - Voies communales à caractère de Place publique

Commune de LEAZ

N° d'ordre	Appellation	Désignation	Surface	Largeur moyenne	Date de Classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque voie communale					OBSERVATIONS
						Classement			Ancienne Appellation	Longueur	
						Categorie	Numéro	Date			
Hameau de Grésin											
P1	Place Saint-François	Située de part et d'autre de la Voie Communale R1 près du lavoir et de l'Ecole	870								Place non utilisée en parking
Le Village											
P2	Place de l'Etang	Situé à la convergence des voies communales R12, R13, R15 et R16 au niveau du calvaire	2860								Place non utilisée en parking
Hameau de Longeray											
P3	Place Saint-Blaise	Située en bordure de la R.N. 206 et le long du départ de la voie communale R23	240								Place peu utilisée en parking

TOTAL ..... 3970 m²

Vu la commissaire enquêtrice

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 001-210102091-20260202-07_2026DEL-DE

Vu le commissaire enquêtrice

Commune de Léaz **N° 07/2026**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 février 2026

Date la convocation du Conseil municipal : 29 janvier 2026
Nombre de conseillers municipaux : 11

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Pierre-Luc CHATAIGNON - Johann BRESSON – Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Absents excusés : Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET - Séverine VIRLOUVET donne pouvoir Pierre-Luc CHATAIGNON- Loïc NORMANT donne pouvoir à Johann BRESSON-

Absents :

Objet : Rémunération commissaire enquêteur – Enquête publique communale de la Place Saint Blaise à Longeray

Madame la Maire

Expose au Conseil municipal que la procédure d'enquête publique, prescrite par arrêté municipal n°02-2026 en date du 27 janvier 2026, constitue une étape déterminante pour la régularisation foncière de la place Saint-Blaise à Longeray. Cette enquête, qui se déroulera du jeudi 12 février 2026 à 13h00 au jeudi 26 février 2026 à 16h30, nécessite un commissaire-enquêteur indépendant, garant de l'impartialité et de la transparence de la procédure.
Considérant que la rémunération du commissaire-enquêteur est à la charge de la commune, conformément aux dispositions de l'article R. 123-25 du code de l'environnement et des règles fixées par le décret n°2018-1054 du 29 novembre 2018.
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal, en vertu de l'article L. 2121-29 du CGCT, de délibérer sur cette rémunération et d'autoriser Madame la Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

AUTORISE la prise en charge par la commune de la rémunération de la commissaire-enquêtrice, conformément aux dispositions de l'article R. 123-25 du code de l'environnement et aux règles fixées par le décret n°2018-1054 du 29 novembre 2018.

- 48€/vacation (heure)
- 24€/heure pour le temps de déplacement
- Auxquels s'ajoutent les frais kilométriques (0.41€/km) et les débours (impression, affranchissement, etc).

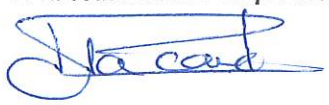
AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de la présente
Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie LOUBET
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

MAIRIE DE LEAZ
AIN

Vu la commissaire enquêtrice



Léaz Flash Info n°71
05/02/2026

Conseil municipal

Date en attente.

Permanence des élues

Mardi 10 mars 2026 à partir 17h

Bibliothèque

En février, venez visiter notre exposition sur les insectes pour tout savoir sur ces petites bêtes !
Durant les vacances de février, la bibliothèque sera ouverte la 1ère semaine et fermée la 2ème semaine.
En vue d'une exposition, la bibliothèque recherche des cartes postales d'époque ou des photos anciennes de la commune. Si vous en avez, merci de prendre contact avec Sandrine Lasnet au 04 50 48 49 00.

Bilan

Vous trouverez sur le site de la commune le texte des vœux du Maire retraçant le bilan du mandat.

Chemin du Pont – sous la station d'épuration à Grésin

Des travaux de remise en état vont commencer
A partir du mercredi 11 février 2026 pendant 1 mois environ,
en fonction de la météo.
Par mesures de sécurité, la circulation sera interdite aux véhicules, aux vélos, aux piétons, entre Grésin et le Pont de Grésin

Les consignes de vote ont changé

Attention, pour les prochaines élections municipales, il n'y a plus de panachage possible.
Vous pourrez voter pour une liste, sans rature et sans modification, sous peine de nullité.
Les listes seront paritaires (hommes et femmes en alternance) et composées de 15 personnes.

Bureau de vote du 15 mars 2026

Si vous souhaitez tenir le bureau de vote en tant qu'assesseur bénévole pour les **élections municipales du 15 mars 2026**
Il est nécessaire pour chaque assesseur d'avoir la nationalité française, d'être majeur(e) et d'être inscrit(e) sur les listes électorales de la commune.
Vous êtes les bienvenus, en journée et au dépouillement le soir.
La permanence du bureau de vote comporte 3 personnes par tranche de 3h, de 8h à 18h.
Pour plus d'infos prendre contact avec la mairie.

Enquête publique - Place Saint-Blaise Longeray

En vue du déclassement d'emprises du domaine public sur la place Saint Blaise à Longeray, une enquête publique aura lieu **du jeudi 12 février 2026 (13h) au jeudi 26 février 2026 (16h30).**
Un registre sera disponible en mairie et Mme Pacaud, commissaire enquêtrice, assurera une permanence en mairie **le mercredi 18 février 2026 de 10h à 12h.**
Plus d'infos sur le site de la commune ou en mairie.

Forum Formation

La mission locale organise un forum « formation » le **mercredi 25 février 2026 de 13h30 à 17h** à Gex, à l'espace Perdtemps.
Cet événement a pour objectif de :

- Permettre aux jeunes et aux adultes en reconversion de découvrir l'offre de formation disponible ;
- Mettre en relation le public avec les organismes de formation, les CFA, les centres de formation professionnelle,
- Favoriser l'accès à l'information sur les dispositifs existants (apprentissage, reconversion ...).

Rappelons que le bus X33 va à Gex 15 fois par jour (en semaine) à partir de Léaz et Longeray, et Grésin, et même chose au retour, sauf pour Grésin où il n'y en a 7.
(https://www.laregionvoustransporte.fr/lignes/x33-valserhone-ferneydivonne)

Spectacle « La roue qui tourne » à Léaz

Les conteuses Claire Parma et Isabelle Noël reviennent **le vendredi 27 février 2026 à 20h00** à la Salle Maurice Raisin dans le cadre du projet « La Roue Qui Tourne ».
Elles s'étaient arrêtées à Léaz en 2024 au sein de leur tournée en tandem sur tout le Pays de Gex.
Ce nouveau spectacle présente de façon poétique les histoires collectées lors de la première tournée, et est destinée aux personnes de plus de 10 ans.
On vous donne rendez-vous pour cette belle restitution proposée par Pays de Gex Agglo.

Régie des eaux gessiennes

La Régie étudie le renouvellement des réseaux :

- D'eau potable sur le haut de la RD1206 (route de Vanchy).
- D'une partie du réseau d'eaux usées (chemin de Combe Gerle).
- D'eau potable depuis la RD1206 (lotissement sur la Ville et chemin des Acacias).

Les travaux ne seront pas réalisés en 2026, il s'agit uniquement de l'étude.

Ouverture de la mairie
Lundi 13h-18h
Mercredi 8h30-12h
Jeudi 13h-16h30
Et sur rendez-vous
leaz.fr

Contacts
mairie@leaz.fr
04 50 48 23 01
bibliotheque@leaz.fr
04 50 48 49 00

Bibliothèque
Mercredi
10h-12h et 16h30-18h30
Jeudi 16h30-18h30
Dernier samedi 10h-12h
mabib.fr/bmleaz